

Date de dépôt : 13 novembre 2012

Rapport

**de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition :
Modification de la circulation à la rue Dentand – Problème
d'accès à l'ensemble du parc Château-Banquet 2 à 26**

Rapport de majorité de M. Alain Meylan (page 1)

Rapport de minorité de M. Roberto Brogginì (page 24)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Alain Meylan

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports a étudié la pétition 1745 lors de deux séances. Le 21 septembre 2010 sous la présidence du soussigné et le 7 février 2012 sous la présidence de M. François Gillet. Les procès-verbaux ont été tenus par MM. Julien Siegrist et Aurélien Riondel que nous remercions.

Les débats ont été suivis par M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat, et plusieurs représentants du département et de la DGM.

A noter d'emblée que le temps passé entre les deux séances correspond à une volonté affirmée de la commission de permettre une discussion entre les habitants, le département et la direction de la mobilité (DGM).

Audition des pétitionnaires

M. Saïd Sabeti, pétitionnaire, M^e Michel Halpérin, représentant les pétitionnaires, Mme Odile Charles et M. Frédéric Regard, CGI

M. Halpérin transmet un document qui est annexé à ce rapport et le commente. Une réflexion a donc été faite, car il y a quelques années avant les grands travaux sur la rue de Lausanne les habitants de Château-Banquet arrivaient chez eux par la rue de Lausanne, même s'ils venaient de l'avenue de France ils tournaient à gauche pour rentrer chez eux et tout cela ne posait pas de problème. En mettant les trams en site propre, l'accès a été refusé aux habitants. Sur le premier plan, on peut voir que l'on demande aux habitants de faire le tour en prenant la rue Dejean puis la rue des Garages afin d'arriver sur la rue Château-Banquet. Il a été remarqué que la rue Dejean est trop utilisée, on a donc finalement demandé aux habitants de continuer la rue des Garages jusqu'à la rue du Valais afin de pouvoir revenir ensuite sur la rue Château-Banquet. Au final, la rue des Garages et la rue du Valais sont très encombrées, ce qui fait qu'une fois que l'on arrive sur la rue de Lausanne cela se complique réellement pour les habitants. Il informe qu'il y a 290 pétitionnaires mais que les résidences de Château-Banquet accueillent plus de 690 habitants. Il estime donc que le problème d'accès est un réel problème, notamment pour la collectivité qui vit autour en créant des encombrements supplémentaires dans le trafic. Pour les personnes qui souhaiteraient prendre l'avenue de France pour arriver à Château-Banquet, le périple est tout aussi problématique, car cela nécessite de passer à l'intérieur des Pâquis. Les habitants de Château-Banquet ont donc essayé de se mettre en relation avec les services compétents, soit avec le l'office de la mobilité. Ce dernier a expliqué que c'était la ville qui a demandé cette évolution, parce que les parents d'élèves d'une école qui se trouve dans le voisinage s'inquiétaient du trafic et souhaitent protéger les enfants. Cependant, le résultat est que les habitants des Pâquis n'en tirent aucun avantage. Il prend en exemple le tableau 2 afin de faire le tracé sortant de Château-Banquet pour aller en ville, il remarque qu'il faut commencer par remonter l'avenue de France puis faire tout un tour pour revenir sur la rue de Lausanne et prendre le quai Wilson, tout est donc incroyablement complexe, il souhaite donc une solution plus simple. Des suggestions ont donc été formulées et se trouvent au tableau 3. La solution principale serait de créer un accès à l'arrière de Château-Banquet, ce qui permettrait de faire sortir et entrer les voitures sur le bout de la rue Châteaubriand, ce qui simplifierait grandement les choses.

La deuxième solution se trouve sur les tableaux 3 et 4, elle serait de faire la circulation à double sens dans le parking de Château-Banquet et d'avoir une entrée et une seule sortie à chacune des deux branches, ce qui allègerait

déjà beaucoup les problèmes de transport et de passage. M. Pagani avait informé que la rue Châteaubriand était en principe fermée à la circulation, ce qui était le résultat d'une longue démarche des habitants du coin pour avoir une rue piétonne. Il comprend cela, mais il remarque qu'un accès aux voitures existe tout de même, notamment pour permettre d'arriver à l'immeuble des Services industriels qui est juste à côté. Il pense donc qu'une combinaison devrait être possible sans entraver trop les avantages acquis par les habitants des Pâquis. Il a ajouté les photos en pages 5 et 6, qui illustrent certaines possibilités qui existent ailleurs. Il s'agit de photos prises à Grand-Lancy, où le tram a aussi été installé ce qui complique également les choses. Sur la photo en page 6, un aménagement a été prévu pour traverser tout de même les voies de tram lorsque cela est nécessaire. Les habitants de Château-Banquet souhaitent donc une solution qui soit concevable pour tout le monde.

M. Sabeti souhaite donner l'avis et l'expérience d'un pratiquant de tous les jours dans cette zone. Il remarque que les habitants sont obligés d'aller jusqu'à la rue du Valais pour revenir en arrière sur la rue de Lausanne. Il informe qu'à la rue du Valais, les feux sont tout proches et ne laissent passer que 3 à 4 voitures à la fois seulement. Dans les heures de pointe, une queue de voiture se forme jusque sous le tunnel. Cela insinue que les voitures qui attendent 10 ou 15 minutes pour arriver au feu ne laissent pas passer les habitants qui sont obligés de « forcer le passage ». Il ajoute qu'il n'est pas possible d'attendre pour que l'on laisse passer les habitants, personne ne laisse passer à cet endroit. Il est donc difficile de s'introduire. Il aimerait au moins revenir un pas en arrière et pouvoir redescendre la rue Dentand comme cela se faisait avant, sans oublier les solutions que M. Halpérin a expliquées.

Questions des députés

Un commissaire (Ve) remarque que la proportion de véhicules par habitant a baissé en ville de Genève et que les équipements TPG et CFF qui se trouvent à proximité de Château-Banquet se sont passablement améliorés. Il demande combien de places de parking se trouvent sur Château-Banquet et quel est le taux d'utilisation de voitures par habitant sur Château-Banquet.

M. Regard répond qu'il y a un total de 250 places de parking qui sont toutes occupées. La location est de 250 F et les places extérieures sont de 90 F. Il y a donc une place par logement.

Le même commissaire demande si un changement des comportements a été observé avec les nouveaux équipements par rapport à la mobilité. Il demande si les gens continuent toujours à utiliser leur voiture comme avant.

M. Sabeti répond que, s'il va à la gare, il y va à pied. Il ne peut pas ne pas prendre sa voiture étant donné les lieux sur lesquels il travaille. Il ajoute qu'il n'a pas vu ses voisins vendre leur voiture.

M. Regard ajoute qu'il n'a pas non plus vu une baisse de la demande de location des places. Il ne connaît cependant pas les habitudes des gens.

Continuant toujours, le même député remarque que M. Sabeti est médecin dans deux hôpitaux qui sont desservis par les transports publics. Il demande à M. Sabeti s'il a essayé de faire ses parcours de travail en TPG pour avoir un point de comparaison avec la voiture.

M. Sabeti répond que partir de Meyrin en tram et traverser tout le canton jusqu'à la rue de Chêne-Bourg lui semble difficile en une heure.

Cependant, le député souhaite avoir des précisions par rapport au parking des SIG vers lequel les habitants souhaitent avoir accès. Il demande si les habitants sont bien prêts à financer cet investissement.

M^{me} Charles précise qu'il existe déjà une servitude de passage. Il s'agit donc de l'ouverture d'une porte qui est déjà existante.

N'y aurait-il pas une crainte de rentrer en conflit avec une revendication qui avait été développée par les associations des Pâquis pour justement couper l'utilisation de Châteaubriand ? questionne l'insistant qui estime qu'il risque d'y avoir des réticences.

M. Regard répond que cette solution offre un système aux résidents afin de leur faciliter l'utilisation de l'entrée et de la sortie. Cette solution ne deviendra pas l'accès principal aux 250 parkings, c'est une possibilité supplémentaire offerte à la personne qui souhaite aller à Genève. Il y aura cependant un flux de voitures supplémentaires, ce qui est inévitable. Il ajoute que les cheminements actuels créent finalement plus de nuisances qu'autre chose, que ce soit des nuisances sonores, de la pollution ou de la sur-densité de trafic. Il pense que ces nuisances ne sont pas les bienvenus, cette solution permettrait de désengorger certaines zones.

M. Sabeti ajoute qu'avec cette solution, la circulation reste tout à fait périphérique à la place de Châteaubriand, on n'entre pas dans Châteaubriand.

Un commissaire (L) estime que cette pétition a un certain bon sens. Il demande si la rue qui vient de l'avenue de France sur Châteaubriand est fermée.

M. Regard répond qu'il y a une borne électronique.

Un autre commissaire (Ve) pense que la solution de passer par la rue de Châteaubriand n'est pas la meilleure. Il se demande quelles sont les raisons de la ville de refuser l'idée de prendre au moins un bout de la rue Dentand.

M. Halpérin répond que M. Pagani avait répondu que cela rallonge le trajet. Il précise qu'il en a retiré des conclusions différentes. Il ajoute que M. Pagani a également dit que cela oblige à allumer les feux autrement à la rue de Lausanne. Il n'est pas sûr de comprendre ce que cela signifie.

Le Président demande si des calculs ont été faits sur les temps de parcours qui sont rallongés par rapport à la situation *ante*. Il demande si un sondage ou un chronométrage a été fait.

M. Sabeti répond que le problème se pose surtout en venant depuis Lausanne. Vendredi dernier, il était à 17h15 devant le Jardin botanique. A 17h30, il est arrivé devant l'avenue de France, et là la question se posait de savoir s'il allait prendre les quais ou aller par la rue de Lausanne. Les quais étaient entièrement bouchés, la double voies se termine en une seule voie ce qui provoque de nombreux bouchons. Il a donc pris la rue de Lausanne et est allé plus loin que la rue du Valais pour revenir en arrière et pouvoir s'insérer dans la rue du Valais plus facilement. Il a mis aussi 15 minutes pour cela. En résumé, pour arriver du Jardin botanique à chez lui, il a mis plus de temps que pour faire le trajet Lausanne-Genève.

Un commissaire (MCG) demande depuis combien de temps la situation a changé.

M. Halpérin répond que la transformation s'est faite en deux temps. Dans un premier temps et au moment de l'achèvement de la ligne du tram sur la rue de Lausanne, le tourner à gauche dans le sens de la rue de Lausanne vers Château-Banquet a été fermé. A ce moment-là, il est devenu nécessaire de passer par la rue des Garages et la rue Dentand. Dans un deuxième temps, il doit y avoir maintenant 3 ans, le trajet a été allongé jusqu'à la rue du Valais. La déviation a donc été doublée.

M^{me} Künzler remarque ici une demande d'utilisation de la servitude, mais elle fait part d'un e-mail qu'elle a reçu qui fait part du retrait de cette demande. L'e-mail est daté du 26 février 2009. Elle demande ce qu'il en est, car avec ce retrait aucune étude n'a pu être faite.

M^{me} Charles répond que l'idée de la démarche était de faire en parallèle l'étude des variantes.

M^{me} Künzler comprend bien les propos de M^{me} Charles mais réaffirme que la demande a été retirée.

M^{me} Charles répond que l'idée aujourd'hui est d'étudier les variantes en parallèle et non pas se focaliser sur la problématique du double sens de la rue Dentand. Elle pense qu'il n'y a pas qu'une seule solution qui peut être trouvée pour améliorer la situation, ce peut être un mix entre différentes

variantes. Elle souhaite une solution agréable pour tout le monde et précise que cette demande est bien maintenue.

Une représentante du département souhaite préciser pourquoi la rue Dentand a été mise dans un seul sens. Elle précise qu'il y avait un trafic de transit qui venait de la rue du Valais. C'est donc pour éviter ce trafic que cela a été fait.

M. Sabeti comprend bien le problème, mais il pense qu'une des solutions aurait été de mettre en bas de la rue Dentand une interdiction de tourner à droite, ce qui éviterait ce trafic à la rue du Valais.

Cette même personne pense que cette solution serait possible, elle pourrait être étudiée, mais précise qu'il ne faut pas que cet endroit soit réguler par un carrefour à feux.

M^{me} Charles est consciente qu'il n'y a pas qu'une seule solution. Elle ajoute que ce sont les habitants qui financeront ces projets, ils souhaitent apporter des solutions et c'est une bonne volonté de leur part.

Un commissaire (Ve) donne l'idée de mettre une borne sur la rue Dentand, ce qui permet d'éviter le transit et permet aux habitants d'accéder tout de même à cette rue.

La fonctionnaire répond que ce pourrait être une solution, mais il faut l'étudier. Elle précise qu'il faut tout de même laisser un accès, il faut aussi voir où sont les entrées et sorties des parkings et quel est le nombre de personnes. Elle ajoute que la rue Dentand ne sert pas qu'aux riverains, il faudra donc aussi voir le report sur la rue du Valais.

Un commissaire (MCG) demande quelle est la variante préférée des pétitionnaires.

M. Sabeti répond qu'en tant qu'habitant il rêve de pouvoir tourner à gauche directement.

M^{me} Künzler demande si des contacts ont été pris avec ses services. Elle pense qu'il faut effectivement étudier la situation concrètement. La solution ne peut pas être trouvée ce soir autour de la table. Elle pense qu'il y a certainement une solution possible.

Discussion

Un commissaire pense qu'il serait intéressant d'avoir les informations du département et des services, afin de savoir jusqu'où il est possible de négocier avec les pétitionnaires. Il remarque que l'esprit semble être ouvert à la discussion. Il se demande donc à quoi bon une pétition si tout le monde est d'accord de discuter et trouver une solution. Il pense qu'il peut être proposé

aux pétitionnaires de retirer la pétition afin d'éviter d'encombrer le parlement, si la volonté est de trouver une solution.

M^{me} Künzler répond qu'elle est tout à fait ouverte à la discussion pour trouver une solution concrète. Elle pense que d'autres solutions sont peut-être aussi possibles. Elle ajoute qu'il faudra éviter que les gens tournent là où les TPG passent en priorité.

La commission unanime décide alors de suspendre l'étude de la pétition pour laisser l'office de la mobilité étudier et trouver des solutions où tout le monde peut s'y retrouver.

Reprise des travaux le mardi 7 février 2012

Pour ce faire, le président présente M. Jérôme Conne, chef de secteur des enquêtes de circulation à la direction générale de la mobilité.

M. Favre annonce d'emblée que tant la DGM que la Ville, qui a demandé une étude à un mandataire externe, arrivent à la conclusion qu'il n'y a pas de solution satisfaisante pour répondre à la demande des pétitionnaires. M. Favre mentionne à ce sujet que la Ville n'a pas cru bon d'envoyer les conclusions de ce rapport à la DGM, ayant pour effet que celle-ci vient à peine d'en avoir connaissance, se contentant de l'envoyer aux avocats des mandants.

M. Conne fait un point de situation et rappelle l'historique de l'affaire. En 2007, un arrêté met un bout de la rue Dentand à sens unique. Une fois la mesure entrée en force, les copropriétaires de Château-Banquet réagissent, car ils doivent désormais emprunter la rue du Valais, situé 200 m plus loin, pour accéder à leur habitation. M. Conne rappelle qu'après plusieurs échanges de courrier, la situation a débouché en 2010 sur une pétition adressée à la Commission des transports. La DGM a donc pris contact, fin 2010, avec les pétitionnaires et a relayé leur mécontentement auprès de la Ville, qui a fait réaliser une étude de circulation. M. Conne déplore à son tour que cette étude, terminée en 2011, ne soit arrivée qu'à la fin de l'année entre les mains de la DGM. M. Conne poursuit en décrivant en détail le contexte spatial de la situation. Au départ, un tourner à gauche sur le rue de Lausanne en direction de la gare a été supprimé, obligeant les véhicules à emprunter la rue des Garages. Ensuite, il rappelle que la rue Dentand a été mise à sens unique, provoquant un détour supplémentaire. A ce titre, M. Conne signale que les tourner à gauche sont de plus en plus supprimés, à cause de leur dangerosité. Il reprend ensuite les conclusions du rapport mandaté par la Ville : celui-ci confirme ce que pensais la DGM, à savoir que le retour à la situation précédente n'est pas souhaitable. Le rapport évoque en revanche la

possibilité de créer un nouvel accès, soit depuis l'avenue de France sur la rue longeant la place De-Châteaubriant, soit par la rue Butini. Toutefois, ces deux nouveaux tracés poseraient des problèmes de conflits avec la mobilité douce et les piétons (présence d'écoles et de crèches, notamment). M. Conne informe les commissaires qu'une séance tripartite est en cours d'organisation (Ville de Genève (et le bureau d'ingénieur qui a réalisé le rapport), DGM, pétitionnaires en compagnie de leur avocat), afin de discuter des possibles solutions de sortie de conflit.

Nouvelle discussion

Un commissaire (MCG) demande si la possibilité d'installer un rond-point avec feux clignotants à l'orange et priorité au tram sur la rue de Lausanne a été étudiée.

M. Conne répond que cette option n'a pas été étudiée dans le rapport. Il indique toutefois que les solutions qui consistent à insérer de la signalisation lumineuse pour accéder à des parcelles privées ne sont ni préconisées ni pratiquées par la DGM.

Le même commissaire reconnaît qu'il s'agirait d'une situation spéciale, mais évoque le caractère exceptionnel de l'affaire. Il demande encore si la largeur de la route serait suffisante.

M. Conne affirme ne pas avoir avec lui les éléments de réponse nécessaires.

Une commissaire (S) demande d'abord si ce changement a été instauré avec la mise en circulation du tram, ce que M. Conne confirme. Ensuite, elle demande si l'information aux habitants du quartier a été suffisante, car il est fréquent que les députés doivent éteindre un incendie provoqué par un manque de concertation.

M. Conne répond que la mise à sens unique de la rue Dentand a été effectuée en concertation avec les habitants du quartier, ce qui n'a probablement pas été le cas, selon lui, pour l'interdiction de tourner à gauche.

M. Favre rappelle toutefois que la mise en place du tram sur la rue de Lausanne, qui contenait l'interdiction de tourner à gauche, a fait l'objet d'une mise à l'enquête, ce qui signifie que les pétitionnaires avaient été informés.

Il lui est répondu à juste titre que pas tout le monde n'a la possibilité de lire la FAO.

M^{me} Künzler répond qu'en l'occurrence les requérants de ce dossier ont certainement les moyens de lire la FAO. Cependant, elle reconnaît que les

procédures d'information et de consultation actuelles présentent des défauts auxquels il faudrait remédier.

Un commissaire (UDC) remarque que, dans ce genre de cas, ce n'est que lorsque les gens sont confrontés à la nouvelle situation qu'ils se rendent compte du problème. Il rappelle que les récriminations des pétitionnaires concernent principalement la rue Dentant (et pas le tourner à gauche). M. Lussi indique également qu'ils ne demandent rien d'extraordinaire, seulement le retour à une situation qui aurait dû se pérenniser. Selon lui, leur demande est légitime ; il est normal de répondre à une demande de nombreux habitants d'une zone densément peuplée.

M^{me} Künzler informe les commissaires que le sens unique de la rue Dentand a été demandé par l'association des parents d'élèves du cycle de Sécheron et que les habitants de la rue des Garages font pression au sujet du futur chantier qui y sera entrepris. Elle indique que la situation actuelle est le résultat d'une pesée d'intérêt et reconnaît que celle-ci n'est pas en faveur des habitants de Château-Banquet. M^{me} Künzler signale que, si elle était très favorable aux revendications des pétitionnaires après leur audition par cette commission, il ressort du rapport de la Ville et de l'examen de la situation par la DGM qu'aucune solution satisfaisante ne puisse être trouvée.

Le Président rappelle à tous les commissaires les conclusions du rapport, évoque la réunion tripartite envisagée et demande quelles seraient les pistes envisageables pour trouver une solution acceptable pour tous.

M. Conne répond que les pistes à creuser se situent au niveau de la création d'un nouvel accès. Il indique que le sens de la prochaine réunion est principalement de discuter de ces opportunités.

Un député (L) demande si le fait d'inverser le sens de la circulation dans Château-Banquet améliorerait la situation.

M. Conne répond que le problème de cisaillement de la voie du tram persisterait. En ce sens, cette possibilité n'est pas à envisager.

Mais il demande encore si, du fait de leur dangerosité, tous les tourner à gauche ont été supprimés sur la rue de Lausanne.

M. Conne répond qu'il en existe mais qu'ils ont été prévus lors de la mise en place du tram. La réintroduction d'une telle mesure à cet endroit lui semble problématique, notamment par rapport à la place disponible.

Un député (L) demande confirmation qu'il y aurait une solution mais que cela impliquerait de revenir sur le choix qui a été fait à l'époque.

M. Conne confirme qu'il y a une solution légale.

M^{me} Künzler aimerait apporter une réponse plus politique. Elle rappelle que le tracé a fait l'objet d'un processus de mise à l'enquête, qui a été exploité puisque la procédure a été poussée jusqu'au Tribunal fédéral. M^{me} Künzler répond que, pour des raisons pratiques, la solution d'un tourner à gauche semble difficile. Elle propose à la commission d'attendre la prochaine réunion pour statuer.

Le Président demande si une date a été arrêtée pour la réunion.

M. Conne répond que sa hiérarchie va contacter la Ville cette semaine, ce qui laisse entrevoir la réunion pour ces prochaines semaines.

Une commissaire (S) souhaite attendre la tenue de cette réunion et d'auditionner ensuite, à nouveau, les pétitionnaires ce que soutient un commissaire (MCG).

Un commissaire (UDC) souhaiterait renvoyer la pétition au Conseil d'Etat, notamment parce que cette affaire dure depuis un moment.

Un député (L) insiste sur le fait que la décision de la commission aura des incidences sur la réunion tripartite. Si la commission adopte la pétition, la DGM acquerra un poids supplémentaire dans la négociation, afin de trouver une sortie de conflit.

Une commissaire (Ve) estime que ce n'est pas la commission, mais le Grand Conseil qui décide de la classer ou de la renvoyer au Conseil d'Etat. Elle fait remarquer que le temps que la plénière traite ce sujet, la réunion se sera certainement déjà tenue. Elle poursuit en rappelant les compétences de chacun. Selon elle, ce n'est pas le rôle d'une commission que d'édicter des recommandations à l'administration, en l'occurrence à la DGM. Elle indique que, si la commission, puis la plénière, renvoyait cette pétition au Conseil d'Etat, celui-ci rédigerait un rapport, dont la teneur serait certainement la même que la présentation qui vient d'être faite à la commission.

Un commissaire (Ve) juge logique qu'une seule voiture ne bloque pas 300 personnes dans un tram. Il évoque la situation du parking situé à proximité du HCR, où la moitié des places est louée à des pendulaires. Il aimerait qu'un grand recensement des places de parkings en sous-sol soit mené et estime qu'il faudrait simplement classer cette pétition.

Un commissaire (L) réagit aux propos de la commissaire (Ve) laissant entendre que les décisions de la commission et du Grand Conseil n'ont aucune influence sur la politique du Conseil d'Etat. Si tel était le cas, il demande à la conseillère d'Etat de le dire sans attendre, afin de quitter la salle pour ne pas perdre plus de temps. Pour revenir à cette pétition, ce commissaire aimerait que la DGM calcule le nombre de véhicules qui seraient impliqués dans un possible cisaillement. Il rappelle qu'il n'existe

aucun obstacle physique et qu'il s'agirait seulement de la pose d'un panneau et d'une modification du marquage au sol. Cette démarche aurait pour avantage de déterminer s'il s'agit uniquement d'une décision politique, qui consiste à accorder la priorité absolue au tram, ou d'une décision sous-tendue par la situation concrète.

Un commissaire (UDC) rappelle à la commissaire (Ve) que dans un passé proche, pour un cas similaire (concernant les Proxibus, sauf erreur), celle-ci avait pris position en faveur des requérants et que l'action des députés avait en effet eu une incidence sur les discussions de recherche d'un terrain d'entente.

M^{me} Künzler insiste sur le fait qu'il est important d'attendre la tenue de la réunion avant de prendre une décision. Elle rappelle que les parents d'élève du cycle de Sécheron ont lancé une pétition demandant l'inverse que les copropriétaires de Château-Banquet. Elle confirme qu'il serait intéressant de connaître le nombre de voitures qui seraient impliquées dans un possible cisaillement ou dans la déviation de l'accès à Château-Banquet par le sud.

Le Président met aux voix la solution qui consiste à attendre la réunion pour remettre ce point à l'ordre du jour de la commission :

Pour : 5 (1 S, 3 Ve, 1 PDC)
 Contre : 7 (1 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC)
 Abst. : 2 (2 MCG)

La proposition est rejetée.

Comme personne n'a demandé d'autre audition, le Président annonce que la commission doit décider du sort qu'elle réserve à cette pétition : dépôt, classement, renvoi au Conseil d'Etat.

Une commissaire (Ve) demande le dépôt de la pétition.

Pour un commissaire (L) il s'agit de la renvoyer au Conseil d'Etat.

Les commissaires acceptent de renvoyer la pétition au CE par :

Pour : 8 (1 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC, 1 MCG)
 Contre : 5 (1 S, 3 Ve, 1 PDC)
 Abst. : 1 (1 MCG)

Conclusions

Mesdames et Messieurs les députés, le rapporteur vous invite vivement à suivre l'avis majoritaire de la commission notamment pour 2 raisons :

La première est un pari. En effet, le rapporteur de majorité est prêt à parier que le jour du traitement de cette pétition par le parlement, aucune solution en faveur des pétitionnaires n'aura été proposée. Je me demande même si la réunion prévue aura eu lieu. (Peut être que la lecture de cette partie de conclusion aura un effet bénéfique...?)

La deuxième consiste à donner un signal clair à l'administration et au département, qu'il s'agit, dans des cas concrets et particuliers, de proposer des solutions permettant de tenir compte – un peu – des intérêts des habitants même si ceux-ci (les intérêts) sont contraires au dogme de la DGM. En d'autres termes, et plus généralement, il convient de dénoncer fortement l'attitude de la DGM consistant systématiquement à maximiser les entraves aux transports privés en renonçant par idéologie à toute proposition d'amélioration de la situation pour des habitants ayant choisis, comme le permet la constitution cantonale, son mode de transport.

Pétition (1745)

Modification de la circulation à la rue Dentand – Problème d'accès à l'ensemble du parc Château-Banquet 2 à 26

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis la réalisation de la ligne de tram à la rue de Lausanne, l'accessibilité des véhicules aux immeubles Parc Château-Banquet 2 à 26 (environ 690 résidants) a été modifiée.

En arrivant depuis Lausanne, il n'est plus possible de tourner à gauche directement depuis la rue de Lausanne.

- Il fallait en conséquence faire un détour par l'avenue Dejean et la rue Dentand. Il était possible de traverser la rue de Lausanne depuis la rue Dentand.
- Depuis quelques semaines, la rue Dentand a été condamnée (sens interdit). Il en résulte que pour accéder à Parc Château-Banquet 2 à 26, il faut prendre soit le quai Wilson et traverser les Pâquis en passant par la rue Gautier, soit rue de Lausanne, rue Dejean, rue des Garages et rue du Valais. Toutefois ce parcours est très difficile parce qu'il oblige les véhicules qui l'empruntent à s'insérer dans un flux de trafic très abondant en provenance de Montbrillant. Il en résulte des inconvénients très sérieux pour les habitants soussignés, mais aussi une aggravation pour les autres usagers de la circulation dans cette partie du quartier Pâquis-Sécheron.

Solutions : annuler le sens-interdit condamnant le tracé rue Dentand-rue de Lausanne et permettre ainsi aux habitants du Parc Château-Banquet de l'emprunter pour traverser la rue de Lausanne.

Subsidiairement autoriser les véhicules en provenance de l'avenue de France ou de la route de Suisse de tourner dans la rue de Lausanne au Parc Château-Banquet et adapter les feux de circulation en conséquent.

En outre, cette solution s'impose aussi du point de vue de la réduction des émissions polluantes.

N.B. 219 signatures
Copropriété Parc Château-Banquet
p.a Maître Michel A. Halpérin
Avenue Léon-Gaud 5
1206 Genève

GRAND CONSEIL
Commission des Transports
P 1745

Du 21 septembre 2010

CHARGE DE PIECES

en lien avec la pétition déposée le 28 juin 2010 par

La Copropriété Parc Château-Banquet 2 à 26

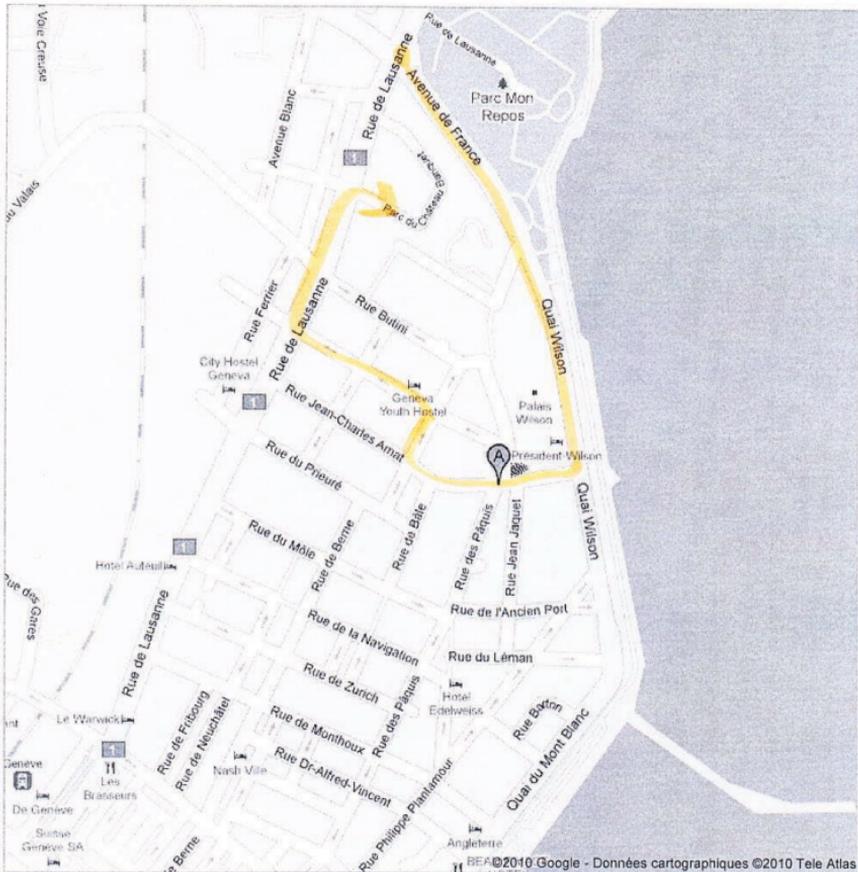
Michel A. HALPERIN, av.

pour

La modification de la circulation à la rue Dentand - Problème d'accès à l'ensemble du Parc Château-Banquet 2 à 26

1. Plan d'accès des véhicules en provenance de Lausanne pour entrer dans la résidence Château-Banquet 2 à 26 (1^{er} itinéraire).
- 1bis. Plan d'accès des véhicules en provenance de Lausanne pour entrer dans la résidence Château-Banquet 2 à 26 (2^{ème} itinéraire).
2. Plan de sortie des véhicules de la résidence Château-Banquet 2 à 26 en direction de la gare ou du centre ville.
3. Projet de circulation avec création d'un accès depuis la rue Châteaubriand.
4. Version agrandie du projet de circulation avec création d'un accès depuis la rue Châteaubriand.
5. Traversée de la ligne du tram au Grand-Lancy n°37-39.
6. Contournement du giratoire au Grand-Lancy n°37-39.

Google maps Adresse Rue Jean-Antoine Gautier
Genève
Suisse



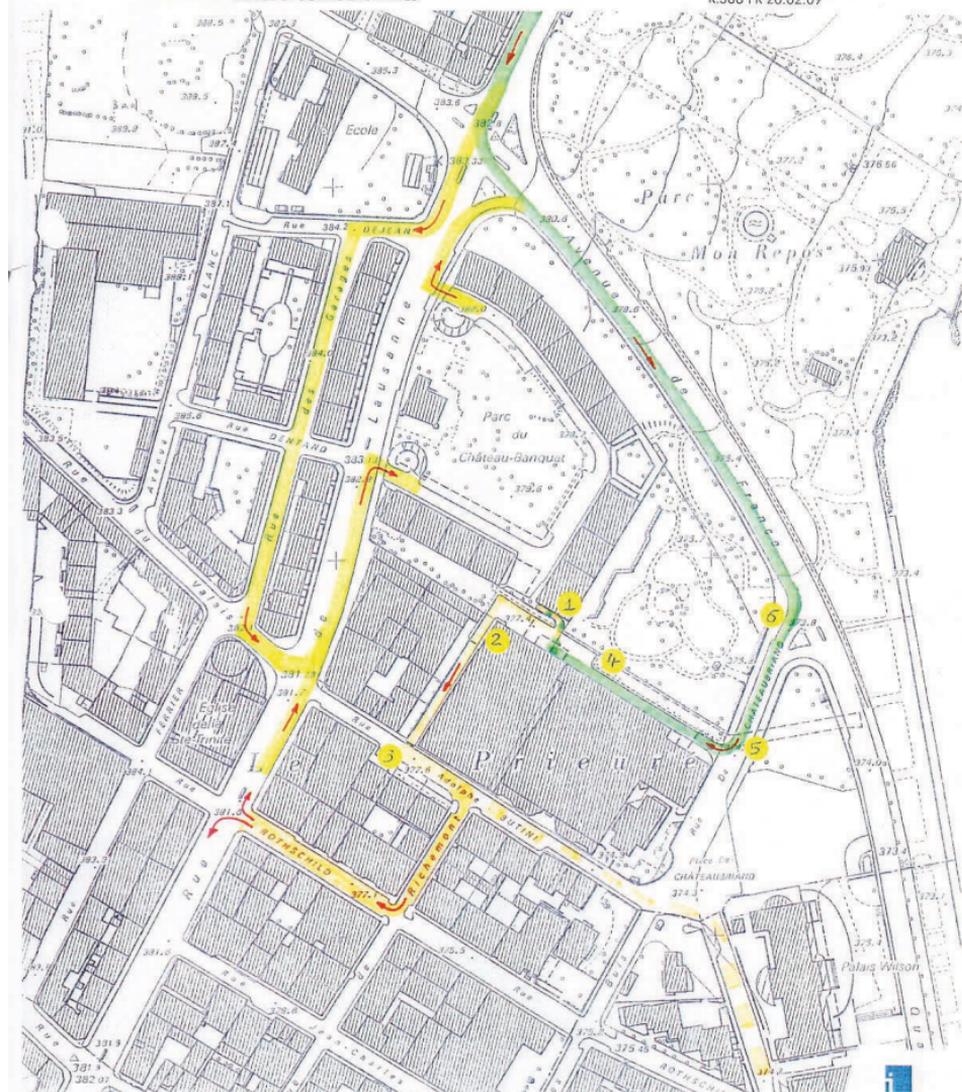
COPROPRIETE PARC CHATEAU-BANQUET 2 A 26

PROJET DE CIRCULATION AVEC CREATION D'UN ACCES DEPUIS RAMPE COTE PARKING SIG

LEGENDE

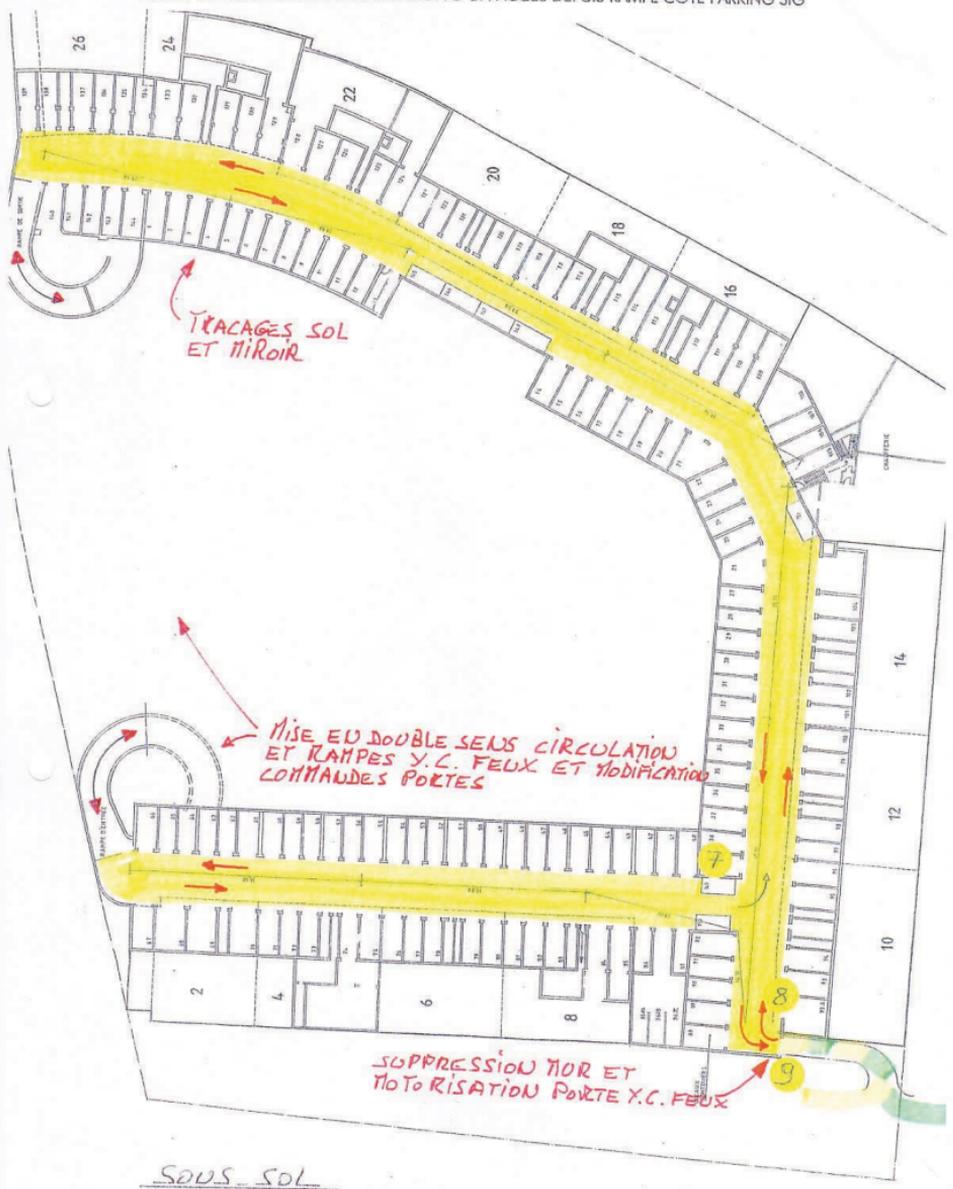
-  SORTIE DIRECTION GENEVE PAR RUE DE LAUSANNE
-  SORTIE DIRECTION GENEVE PAR LES QUAIS
-  ENTREE VENANT DE LAUSANNE
-  ENTREE ET SORTIE EXISTANTES

R.566 FR 20.02.09

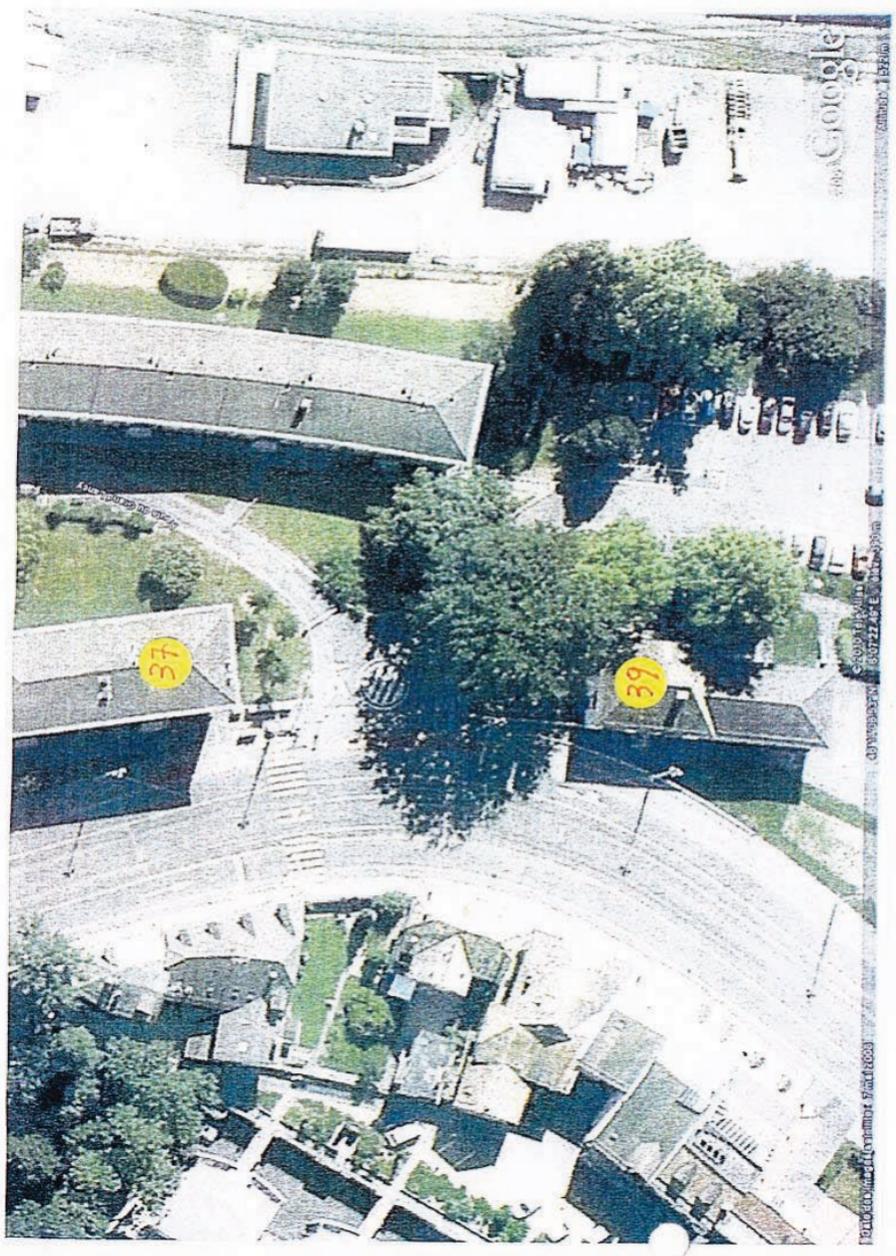


COPROPRIETE PARC CHATEAU-BANQUET 2 A 26

PROJET DE CIRCULATION AVEC CREATION D'UN ACCES DEPUIS RAMPE COTE PARKING SIG



5



6



Date de dépôt : 28 février 2012

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Roberto Broggin

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition demande de pouvoir interrompre la progression du tram à la rue de Lausanne par la création d'un tournant à gauche en provenant de la place Albert-Thomas. Pourtant, des alternatives ont été présentées devant la commission. En provenant de l'ouest et du nord, l'accès est extrêmement aisé en empruntant soit la rue du Vidollet, respectivement par la rue Montbrillant depuis le centre-ville ou de la place des Nations permettant de se rabattre sur la rue du Valais puis sur la rue de Lausanne. En provenant de l'est ou du cœur des Pâquis, il convient d'emprunter la rue Butini et le tourner à droite sur la rue de Lausanne. Le seul accès absolument direct difficile est en provenance de la place Albert-Thomas comme dit plus haut.

Cependant, une alternative existe : en venant de la place Albert-Thomas, il convient de tourner à droite et d'emprunter sur 20 mètres la rue Dejean, puis la rue des Garages, pour rejoindre la rue du Valais selon un schéma qui nous a été communiqué en commission. Le détour est de 250 mètres ce qui est tout à fait acceptable pour quelques voitures quotidiennes. Ici, il convient de regretter que la commission n'ait pas pu avoir accès à la capacité en places du parking de Château-Banquet qui se trouve sur fond privé. Y aurait-il quelque chose à cacher ? Tout comme nous n'avons pu connaître le flux des véhicules dans ce parking privé.

Par ailleurs, il convient de relever que l'ensemble Château-Banquet est certainement le mieux desservi de Genève par les transports publics. Un arrêt de tram se trouve devant cet ensemble. Le train dessert la gare de Sécheron et se trouve à moins de 600 mètres à vol d'oiseau. Enfin, il y a le nouvel arrêt Mouette et le bus n° 1 à deux cents mètres du bas de Château-Banquet qui a été inauguré il y environ une année. Et des pistes cyclables ont été créées tout le long de la rue de Lausanne.

Nous pouvons donc dire que cette pétition est égoïste. Elle correspond à une mentalité de la voiture triomphante des années cinquante (l'immeuble

Braillard a été construit en 1954) et il convient de s'adapter à de nouvelles réalités, à savoir les transports collectifs et la mobilité douce. Comment peut-on encore imaginer au début du XIX^e siècle qu'une seule voiture, souvent occupée par une seule personne, puisse bloquer un, voire deux trams, un dans chaque sens, avec trois cents personnes à bord ?

Au vu de ces explications, il convient, Mesdames et Messieurs les députés, de refuser le rapport de majorité.